

1 contiennent le siège social, les bureaux d'affaires et les équipements que ceux-ci contiennent.
2 Nous avons aussi fonctionnalisé les postes « Terrains », « Équipement ordinateur central » et
3 « Améliorations locatives ». Il est à noter que tous les postes directement reliés à l'usine LSR
4 étaient déjà fonctionnalisés au service d'équilibrage.

5 Sauf pour ce qui a trait à l'usine LSR (qui sont 100 % attribués à l'équilibrage), la
6 fonctionnalisation de tous les postes énumérés plus haut a été faite au prorata de la répartition
7 par service des dépenses d'exploitation, telles que présentées selon la méthode des coûts
8 complets dans la pièce SCGM-8, document 22, page 9. Nous jugeons que cette base est une
9 estimation raisonnable, sur une base annuelle, de l'utilisation qui est faite de ces
10 immobilisations.

11 C'est à l'aide de ces bases de tarification ajustées que nous avons produit le montant révisé
12 d'amortissement pour chacun des services disponibles aux clients.

13 Nous avons par la suite ventilé la fonctionnalisation de la portion reliée à la fourniture entre les
14 clients utilisant le service de fourniture de gaz naturel de SCGM et les clients utilisant le service
15 de fourniture avec et sans transfert de propriété.

16 Pour effectuer cette séparation, les proportions obtenues lors de la fonctionnalisation des
17 dépenses d'exploitation, en excluant les mauvaises créances, ont été utilisées comme base.
18 Nous avons donc trouvé que 67,6 % de l'amortissement des immobilisations devrait être
19 attribué aux clients utilisant le service de fourniture de gaz naturel de SCGM.

20 L'autre 32,4 % est quant à lui fonctionnalisé de nouveau entre les clients utilisant le service de
21 fourniture sans transfert de propriété et ceux utilisant le même service avec transfert de
22 propriété selon le nombre de clients utilisant chaque service. Ils obtiennent donc
23 respectivement 11,4 % et 21,0 % des dépenses d'amortissement des immobilisations.

24 Les proportions obtenues de la procédure décrite ci-haut ont également été utilisées pour la
25 fonctionnalisation des autres dépenses indirectes.

26

1 **Amortissement des frais reportés**

2 Une procédure semblable a été utilisée pour les frais reportés. Nous avons donc commencé
3 par fonctionnaliser les frais reportés inclus dans la base de tarification du service de
4 distribution.

5 Ainsi, les postes pouvant être indirectement attribuées à des services autres que la distribution
6 sont : les systèmes informatiques, le système de gestion intégré, le compte de frais alloués aux
7 intervenants, ainsi que les indemnités de départ.

8 Nous avons fonctionnalisé les soldes des comptes de frais reportés (et l'amortissement qui en
9 découle) en utilisant la même méthodologie que pour les immobilisations, soit en fonction de la
10 répartition entre les services des dépenses d'exploitation.

11

12 **Impôts fonciers et autres**

13 Les taxes municipales et scolaires ont été fonctionnalisées au prorata des immobilisations
14 attribuées à chaque service. Cette procédure est conforme à ce qui se fait actuellement avec
15 l'usine LSR.

16 Il est à noter que les ajustements aux immobilisations discutés plus haut ont également été pris
17 en compte pour fonctionnaliser ces dépenses, y compris celles applicables à l'usine LSR.

18 La taxe sur le capital a, quant à elle, été ajustée en fonction des bases de tarification modifiées
19 par les modifications discutées plus haut puisqu'elle était déjà fonctionnalisée aux différents
20 services selon des principes établis par le passé.

21 Pour ce qui est des redevances à la Régie de l'énergie, elles ont été fonctionnalisées en
22 fonction des proportions obtenues lors de la fonctionnalisation par service des dépenses
23 d'exploitation. Nous croyons que la Régie agit sur chacun des services de l'entreprise mais il
24 est difficile d'établir les proportions applicables aux différents services en fonction de la quantité
25 de travail accompli. Nous avons donc jugé que les dépenses d'exploitation représentaient une
26 base raisonnablement fiable pour fonctionnaliser cette dépense.

1

2 **Impôt sur le revenu et rendement**

3 Ces postes sont déjà fonctionnalisés en fonction des bases de tarification respectives de
4 chaque service. Nous les avons donc simplement ajustés pour refléter les modifications
5 discutées plus haut relativement à la base de tarification.

6

7 **Sommaire des résultats**

8 La méthode des coûts complets génère des résultats et des conclusions similaires à celles que
9 SCGM avait formulées lors du dossier R-3443-2000. L'impact du dégroupement des tarifs est
10 relativement mineur et l'exercice de fonctionnalisation a permis de le démontrer, la très grande
11 majorité des dépenses d'exploitation étant attribuable au service de distribution. Le
12 dégroupement n'a, en effet, pas amené SCGM à opérer des changements significatifs dans
13 son mode opérationnel. Le tableau qui suit résume les résultats découlant de l'étude selon la
14 méthode du coût complet :

(000 \$)	Fourniture	Transport	Distribution	Équilibrage	Compression	Total
Résultat de la fonctionnalisation						
En \$	12 968	4 161	402 816	5 744	595	426 284
En % du total	3,04 %	0,98 %	94,49 %	1,35 %	0,14 %	100 %
Situation actuelle						
En \$	8 745	2 336	410 289	4 577	336	426 283
En % du total	2,05 %	0,55 %	96,25 %	1,07 %	0,08 %	100 %
Différence	4 222	1 825	- 7 472	1 167	259	

15

16 Comme on peut le constater, environ 94,5 % des dépenses incluses au coût de service sont
17 directement reliées au service de distribution. Il semble donc que malgré une fonctionnalisation
18 plus précise des frais composant le coût de service, la pratique courante, qui estime à 96,3 %
19 cette proportion, demeure appropriée dans les circonstances.

1 L'étude de fonctionnalisation a aussi permis d'établir les montants totaux attribuables à chaque
 2 groupe de client pour le service de fourniture :

3
 4

Situation modifiée / Situation actuelle	Coût du service de fourniture (000 \$)				Volumes estimés R-3463-2001 (10 ⁶ m ³)	Coûts totaux en ¢/m ³
	Approvisionnements gaziers	Mauvaises créances et autres	Éléments reliés à la base de tarification	Totaux		
Service de fourniture de gaz naturel du distributeur	464,3 / 0	2 230,5 / 0	6 984,6 / 6 611,4	9 679,4 / 6 611,4	2 384,7	0,405 / 0,277
Service de fourniture sans transfert de propriété	219,0 / 0	122,5 / 0	52,6 / 0	394,1 / 0	2 099,4	0,019 / 0
Service de fourniture avec transfert de propriété	402,9 / 0	321,6 / 0	2 169,7 / 2 133,6	2 894,2 / 2 133,6	769,6	0,376 / 0,277
Total :	1 086,2 / 0	2 674,6 / 0	9 206,8 / 8 745,0	12 967,7 / 8 745,0	5 253,6	0,247 / 0,166

5

6 Il est à noter qu'une facturation selon le type de service de fourniture en fonction les coûts ci-
 7 haut évalués pourrait influencer le choix des clients, et ce sans incidence aucune sur les coûts
 8 totaux. En effet, le transfert d'un client d'un service à l'autre créerait un déplacement similaire
 9 des coûts.

10 La méthode actuelle nous permet de nous assurer que tous contribuent à supporter les coûts.

11

12 **Conclusion**

13 Les conclusions de SCGM demeurent les mêmes que celles présentées à la pièce SCGM-8,
 14 document 22.

1

2 **Rencontres relatives à l'allocation des coûts au service de fourniture**

3 À la suite des discussions tenues dans le groupe de travail, aucune modification n'est proposée
4 cette année à l'allocation des coûts au service de fourniture. L'intervenant Direct Energy
5 Marketing Ltd. reste cependant intéressé à ce que cette question soit approfondie au cours de
6 la prochaine année afin que la situation soit clarifiée d'ici le prochain dossier tarifaire.

7

8 Il a donc été convenu d'approfondir cette question. Ainsi, SCGM propose que ce sujet soit traité
9 dans un groupe de travail formé d'intervenants ayant manifesté leur intérêt (ACIG, DEML, FCEI,
10 OC, UC et UMQ).

11

12 Les frais de participation des intervenants intéressés seraient remboursés par SCGM selon les
13 barèmes usuels approuvés par la Régie. Les rencontres, que l'on prévoit débiter en janvier
14 2004, seraient précédées d'un ordre du jour et suivies d'un compte rendu. Si elle le souhaite, la
15 Régie pourrait déléguer un ou des représentants à ces rencontres. Un rapport de suivi sera
16 soumis pour information à la Régie à la fin des travaux. Les résultats de ces travaux seraient
17 ensuite déposés dans le dossier tarifaire 2005, afin d'obtenir l'approbation de la Régie à tout
18 changement.